

L'an deux mille dix, le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil s'est réuni à la salle d'honneur de la mairie de Berck-sur-Mer, sous la présidence de M. Jean-Marie KRAJEWSKI en suite de convocation en date du 31 mars 2010, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie de Berck-sur-Mer.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM. Vincent LENA, Jacques BROQUET, Olivier VALEMBOIS et Mme Bernadette JADOT, absents excusés.  
Suppléants : MM. Franck MERESSE, Eric LEBOEUF, Claude Coin.

M. Alain CORNU est élu secrétaire.

**2010-22 – Assainissement – Prime à l'entretien de l'assainissement non collectif**

Rapporteur : Alain DELORME

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que le conseil communautaire a pris les délibérations :

- n° 19 du 20 juin 2006 portant création du service public d'assainissement non collectif,
- n° 2010-11 pour la prise de la compétence « entretien (vidange) de l'assainissement non collectif ».

Afin d'inciter les usagers zonés en non collectif à effectuer l'entretien de leur ouvrage, l'Agence de l'eau Artois Picardie a, dans son 9<sup>ème</sup> programme d'interventions, institué une prime à l'entretien des installations d'assainissement non collectif d'un montant forfaitaire de 100 € si la collectivité a pris la compétence entretien, et de 60 € si la collectivité n'a pas pris cette compétence.

Cette prime forfaitaire par installation vidangée est versée au maximum une fois tous les 4 ans aux particuliers dont l'installation est conforme et située en zone d'assainissement non collectif.

Les boues de curage (matières de vidange) doivent être dirigées par un vidangeur agréé vers une filière validée et reconnue par l'Agence de l'eau.

Le rapporteur demande à l'assemblée d'autoriser le président à :

- assurer auprès des bénéficiaires le reversement de la participation financière forfaitaire de l'Agence de l'eau d'un montant de 100 €.

Fait à Berck-sur-Mer  
le 19 avril 2010



Adopté à l'unanimité

**REÇU LE**

22 AVR. 2010

Publié le **22 AVR. 2010**  
Exécutoire le **22 AVR. 2010**

Le président,

Jean-Marie KRAJEWSKI

**SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER**



Le président,

Jean-Marie KRAJEWSKI